

**Proposition du Gouvernement du Canada
sur le processus préparatoire et l'orientation de la phase 2
du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI),
qui aura lieu à Tunis, du 16 au 18 novembre 2005.**

Ottawa, le 28 mai 2004

Proposition du Gouvernement du Canada sur le processus préparatoire et l'orientation de la phase 2 du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), qui aura lieu à Tunis, du 16 au 18 novembre 2005

Résumé

Le Canada est d'avis que la planification et les résultats de la phase 2 du Sommet mondial sur la société de l'information doivent faire l'objet d'un cadre de planification. Ce cadre devrait s'inspirer de l'accord exceptionnel qui est intervenu en décembre 2003, durant la première phase du Sommet, à Genève, reconnaissant que le SMSI est un Sommet unitaire. Ainsi, en prévision de la phase 2, le Canada estime que les États membres de l'ONU devraient se servir du cadre soigneusement négocié, dont la Déclaration de principes et le Plan d'action sont le reflet, comme point de départ du Sommet de Tunis. La présente proposition a pour objet de faciliter la planification de la deuxième phase, qui aura lieu à Tunis, et de fournir un cadre de planification fixé d'un commun accord, afin que la coopération internationale puisse se poursuivre après Tunis.

Contexte

La première phase du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), qui a eu lieu à Genève en décembre 2003, a été couronnée de succès. Cette réussite a été d'autant plus remarquable qu'il s'agissait du premier sommet de ce genre à avoir lieu sous l'égide des Nations Unies, sur le thème de la société de l'information et avec la participation sans précédent du secteur privé et de la société civile. De l'avis du gouvernement du Canada, plusieurs facteurs exceptionnels ont contribué à la réussite de la première phase. Ces facteurs donnent à penser qu'il conviendrait d'adopter, pour la deuxième phase, à Tunis, une démarche de planification et de mise en oeuvre qui pourrait en multiplier les chances de réussite et en augmenter considérablement la valeur, aux yeux des participants. Cette proposition décrit une démarche de planification qui pourrait servir à la deuxième phase du SMSI et à son processus préparatoire.

Objectifs de la proposition

Les objectifs de la présente proposition sont les suivants :

- Convenir d'un **cadre et d'une structure conceptuelle simple** pour le Sommet de Tunis et surtout pour le vaste éventail d'événements parallèles, notamment l'exposition probable de la plate-forme ICT4D, les colloques, les ateliers et les démonstrations de TIC. Cet aspect est essentiel si l'on souhaite simplifier la planification et maximiser les avantages qu'en retireront tous les participants.
- Élaborer ce cadre en s'inspirant de la Déclaration et du Plan d'action de Genève, qui indiquent avec force et de façon durable la voie à suivre pour le processus du SMSI et pour l'avenir.
- Promouvoir un cadre lié aux applications des TIC qui exercent un effet positif sur la planification nationale associée au développement économique et social.
- Chercher à faire en sorte que le cadre reflète les objectifs du SMSI et qu'il **donne aux pays**

l'occasion de mettre en vedette leurs réalisations et de faire connaître leurs expériences dans les domaines mis en évidence par le SMSI, y compris, par exemple, la participation des peuples autochtones.

- Éviter de s'engager dans un long processus de négociation en n'essayant pas de négocier une nouvelle déclaration détaillée, y compris des principes ou un plan d'action nouveaux ou remaniés.
- Recommander la préparation, pour le Sommet, d'un texte nouveau, visionnaire, célébrant les progrès réalisés dans le monde depuis la phase 1, dans lequel la société de l'information sera présentée de manière à inspirer un engagement renouvelé à l'égard de la Déclaration et du Plan d'action de Genève.
- Encourager la participation accrue du secteur privé, en mettant l'accent sur la création de partenariats axés sur les applications des TIC et sur les biens et services des TIC qui sont nécessaires au développement économique et social.
- Inciter la société civile à continuer à participer et à collaborer à des partenariats.
- Proposer un outil ou un guide de référence aux fins de la planification des nombreux événements du Sommet. Un tel exemple, ayant été sanctionné à l'échelle internationale, serait celui du Programme pour la connectivité des Amériques et plan d'action de Quito (ACAPAQ), qui a été mis au point en réponse à la déclaration du Sommet des Amériques, intitulée « Connecter les Amériques », et entériné par la Conférence mondiale de l'UIT sur le développement des télécommunications et la Conférence des plénipotentiaires de l'UIT.

DÉMARCHE

1. Issue du Sommet de Tunis : communiqué visionnaire du président, déclaration des dirigeants, rapports et annonces sur des questions de fond

Pour attirer l'attention des dirigeants mondiaux sur la mise en place de la société de l'information, le Sommet devrait, pour ses activités de planification et pour ses séances plénières, élaborer une vision unique de la société de l'information qui susciterait un renouvellement d'engagement à l'égard de la Déclaration et du Plan d'action de Genève. La phase 2 du Sommet ne devrait pas émettre une deuxième déclaration ou plan d'action approfondi, à saveur bureaucratique, mais plutôt un bref communiqué mobilisateur, accompagné des déclarations des dirigeants, de rapports et d'annonces sur des questions de fond. Ce communiqué célébrerait les accomplissements mondiaux vers une société d'information.

Le Canada est d'avis que les documents finals adoptés pour la première phase du Sommet fournissent un cadre suffisamment complet et consensuel pour les deux phases du Sommet, ainsi que pour l'avenir. La phase Tunis du SMSI devrait prendre acte des importants principes et résultats qui ont été négociés à Genève. Le Canada propose que les principaux textes émanant du Sommet de Tunis comprennent également des rapports sur les mesures adoptées par les acteurs ou parties prenantes depuis Genève et sur toutes interventions pertinentes ou programmes projeté pour l'après-Tunis. Ces documents devraient mettre en évidence les bienfaits apportés aux parties prenantes qui ont intégré les TIC à leurs activités. En conformité avec l'accord de Genève, de tels rapports ou documents devraient faire valoir ou faire en sorte

que les valeurs de l'inclusion, du respect des droits et libertés fondamentales de la personne, de la liberté d'opinion et d'expression, de la diversité culturelle, de la saine gestion publique et de la primauté du droit soient reconnues comme des éléments fondamentaux de la société de l'information.

2. Structure générale du Sommet

a) Thèmes, regroupements d'enjeux ou « chapiteaux », à mettre en parallèle avec la Déclaration du SMSI

i) Le Canada propose que le Sommet et ses nombreuses activités périphériques (événements parallèles, ateliers), soient structurés de manière à traiter des grands thèmes ou regroupements d'enjeux qui gravitent autour des 11 principes-clés ou thèmes de la Déclaration ou de la partie C du Plan d'action (voir l'annexe 1).

ii) En plus d'un communiqué visionnaire émis par le président d'assemblée et de la démarche inclusive recommandée précédemment, il y aurait aussi des activités et des résultats qui seraient fondés sur les 11 thèmes ou regroupements d'enjeux, lesquels pourraient être **appelés « chapiteaux »**, symbolisant un lieu de rencontre, où des amis et des partenaires se rassembleront sur un même sujet. Nous envisagerions d'utiliser jusqu'à 11 regroupements d'enjeux ou chapiteaux, si les ressources et les capacités organisationnelles de l'UIT le permettaient. Nous proposons aussi que les discussions dans chacun des thèmes ou regroupements d'enjeux prennent en compte les principes et fondements définis à la partie A de la Déclaration de Genève.

iii) Le Canada juge opportun que le Secrétariat du SMSI continue à jouer le rôle qu'il a assumé auparavant pour ce qui est de diriger la planification formelle des nombreux événements de Tunis, en collaboration avec le gouvernement tunisien et avec d'autres intervenants que le Secrétariat pourrait souhaiter consulter, y compris le Bureau. Le Canada propose que chaque événement du Sommet (colloque, atelier, projet témoin, etc.) soit associé à l'un des 11 thèmes ou principes de la Déclaration et du Plan d'action ou encore, considéré comme lié à l'un des enjeux de la partie A de la Déclaration au sein de la section A (fondements) du chapiteau.

Par exemple, s'il devait y avoir de 15 à 25 colloques, ateliers ou annonces concernant le rôle de l'infrastructure, ces événements seraient tous organisés et regroupés sous le thème ou chapiteau de « l'infrastructure de l'information et des communications » (principe 2 de la Déclaration).

iv) À des fins de planification, le Canada propose que le **Secrétariat du SMSI crée 3 ou 4 groupes consultatifs restreints qui assumeraient chacun la responsabilité de 3 ou 4 des thèmes du Plan d'action de Genève**. Par exemple, il pourrait y avoir un regroupement d'enjeux ou un « chapiteau » qui porterait sur les trois premiers principes, c'est-à-dire 1) le rôle des gouvernements et des parties prenantes; 2) l'infrastructure des TIC; et 3) l'accès à l'information. Ces groupes consultatifs veilleraient à la direction et à l'orientation générale de la planification et élimineraient les possibilités de chevauchement. Ils veilleraient surtout à assurer la cohérence générale du grand nombre d'ateliers, de colloques et d'activités parallèles qui pourraient avoir lieu. Ces groupes consultatifs restreints serviraient de pôle organisationnel aux

différents regroupements d'enjeux ou « chapiteaux ». Si les ressources humaines et financières que l'UIT a prévues pour le SMSI le permettaient, il pourrait y avoir jusqu'à 11 groupes (ou sous-groupes) de planification – soit un pour chacun des principes et fondements de la Déclaration adoptée à Genève.

iv) Exception faite du personnel de l'UIT ou de l'ONU, tous les membres de ces groupes consultatifs y participeraient à titre bénévole; les groupes pourraient être composés de membres de la société civile, du secteur privé, des milieux universitaires, des gouvernements et d'organismes internationaux, afin de garantir la participation des principales parties prenantes. La décision touchant la sélection relèverait du Secrétariat du SMSI. L'objectif consiste à identifier deux ou trois personnes informées, ou plus, pour chacun des groupes consultatifs, afin d'aider à structurer, agencer, voire à organiser les événements. Ces activités ressembleraient à la planification de n'importe quelle conférence de grande envergure. **Le Secrétariat du SMSI dirigerait ou pourrait appuyer chaque groupe consultatif et servirait de centre de liaison pour tous les résultats prévus.**

b) Pour mettre en évidence les éléments essentiels des thèmes de Genève et pour s'assurer de la participation des principales parties prenantes au processus de planification détaillée, le Canada recommanderait également que les « chapiteaux » ou regroupements de thèmes renvoient à un modèle élaboré en réponse à la déclaration « Connecter les Amériques » émise par le Sommet des Amériques de l'an 2000 : le Programme pour la connectivité des Amériques et plan d'action de Quito (ACAPAQ). Ce plan directeur a été entériné par la conférence de l'UIT sur le développement, dans sa Déclaration d'Istanbul et par la Conférence des plénipotentiaires de l'UIT, à Marrakech, en 2002 (rés.128).

c) L'ACAPAQ (voir l'annexe 2) renferme un modèle conceptuel simple dont les pays et les parties intéressées pourront se servir pour évaluer leur état de développement et pour élaborer des plans inclusifs qui montrent comment les trois acteurs principaux (gouvernements, société civile, secteur privé) peuvent collaborer en vue de faire naître la société de l'information en bâtissant ou en développant les infrastructures, la capacité d'utilisation et le contenu nécessaires. Le modèle a été modifié pour souligner l'importance des organisations internationales dans le contexte du SMSI.

d) Le Canada propose que les 3 ou 4 groupes consultatifs (chargés de traiter des 11 thèmes) se servent de cette matrice simple pour évaluer et planifier les activités rattachées à chacun des 11 secteurs circonscrits dans le Plan d'action du SMSI. Ainsi, toutes les séances devraient idéalement comprendre des conférenciers de chaque groupe d'intervenants et pourraient se dérouler de manière semblable, ce qui faciliterait la planification et permettrait de mesurer, de manière comparable, les progrès accomplis à Tunis et, si possible, à l'avenir, dans d'autres forums.

e) Le Canada reconnaît que la Tunisie sera l'hôte d'un grand nombre d'événements parallèles qui feront partie du Sommet. Cependant, les pays participants pourraient souhaiter parrainer ou en être le promoteur responsable de certains ateliers ou colloques, avant ou pendant le Sommet. D'autres ateliers ou colloques peuvent être organisés pour répondre aux préoccupations de certains groupes d'intérêts issus du secteur privé, de la société civile et des

organisations internationales.

f) Le Canada recommande fortement que l'exposition qui aura lieu à Tunis soit structurée de manière à encourager le secteur privé à présenter des produits et des services qui ont un rapport avec les applications, les secteurs et les thèmes mentionnés dans le Plan d'action.

RÉSULTATS POSSIBLES DE LA PHASE DE TUNIS

1. Le Canada prévoit la tenue d'un sommet au cours duquel les dirigeants approuveront un bref **communiqué visionnaire du président** ou une déclaration du président sur l'importance de la société de l'information.
2. Au Sommet, les déclarations des dirigeants mettraient en évidence des exemples de réussite et des réalisations qui présenteraient la société de l'information sous un angle susceptible d'inspirer un engagement renouvelé à l'égard de la Déclaration et du Plan d'action de Genève.
3. Des rapports sur la gouvernance d'Internet et sur des questions de financement, comme convenu à Genève. Ces questions pourraient également faire l'objet de colloques et d'ateliers distincts.
4. Un ensemble convenu et commun d'indicateurs sur l'adhésion des pays aux TIC et des indicateurs sur l'impact exercé par les TIC sur l'atteinte des Objectifs de développement pour le millénaire (d'après les travaux dont le Groupe de travail de l'ONU sur les TIC a encouragé l'exécution, en collaboration avec d'autres entités comme ORBICOM (au Canada), l'UIT, etc.).
5. D'autres rapports, prévus dans le Plan d'action de Genève, pourraient être déposés, y compris les suivants :
 - a) Rapports nationaux sur les cyberstratégies élaborées jusqu'en 2005 [voir C1.8a];
 - b) Rapports préparés par des organisations internationales et des institutions financières sur l'utilisation des TIC pour le développement durable [voir C1.8f];
 - c) Rapports préparés par des organisations internationales et régionales sur les expériences d'intégration des TIC qui ont réussi [voir C1.8 h] et sur l'intégration des TIC à leurs programmes de travail [voir C11.26c];
 - d) Examen de l'aide publique au développement (APD) et de l'intégration des TIC [D1.27b], et autres rapports.
6. Un modèle pratique pour la conception et, plus particulièrement, pour la mise en oeuvre de cyberstratégies nationales, organisées en fonction d'un cadre de 11 « chapiteaux » découlant du Plan d'action du SMSI.

Le Canada estime que le Sommet devrait également comprendre les éléments suivants :

- Une exposition de l'expertise disponible auprès du secteur privé, des ONG et des agences multilatérales, semblable à l'exposition ICT4D qui avait eu lieu à Genève.

- Dans chaque « chapiteau », des ateliers thématiques, avec la participation des entreprises et de la société civile, qui produiraient des rapports qui seraient transmis au Sommet. Ces ateliers et les modules d'exposition qui les accompagneraient, devraient être organisés/financés par les champions des trois secteurs.
- Un rapport sommaire du rapporteur, après la clôture du Sommet, pour chacun des chapiteaux ou regroupements d'enjeux, permettrait d'obtenir un compte rendu utile sur les questions de fond.

L'après-Tunis. Le Canada considère que le Sommet de Tunis est un important tremplin pour renforcer les efforts de la communauté internationale visant à réduire la pauvreté dans le monde et pour atteindre les Objectifs de développement de l'ONU pour le millénaire. Nous appuierons et encouragerons la poursuite de la mise en œuvre durable des activités identifiées au Plan d'action du SMSI.

ANNEXE 1

LES ONZE THÈMES DE LA DÉCLARATION ET DU PLAN D'ACTION DE GENÈVE

1. Le rôle des gouvernements et de toutes les parties prenantes dans la promotion des TIC pour le développement
2. L'infrastructure de l'information et de la communication, fondement essentiel d'une société de l'information inclusive
3. L'accès à l'information et au savoir
4. Le renforcement des capacités
5. Établir la confiance et la sécurité dans l'utilisation des TIC
6. Créer un environnement propice
7. Les applications des TIC et leur apport dans tous les domaines
8. La diversité et l'identité culturelles, la diversité linguistique et les contenus locaux
9. Médias
10. Les dimensions éthiques de la société de l'information
11. La coopération internationale et régionale

Tel que noté dans le document principal, les questions de base dans les paragraphes d'ouverture de la Déclaration de Genève devraient également être abordées dans le contexte des onze thèmes.

Autres domaines convenus pouvant faire l'objet de discussions et de rapports à Tunis

1. Voir le Plan d'action, partie E. Suivi et évaluation (indicateurs, évaluation du rendement, points de repère).
2. Rapport du Groupe de travail du secrétaire général des Nations Unies sur le Pacte de solidarité numérique.
3. Rapport du Groupe de travail du secrétaire général des Nations Unies sur la gouvernance d'Internet.

ANNEXE 2

Cette matrice est suggérée comme guide, outil ou point de repère aux fins de la planification. Elle permet d'évaluer les secteurs, les projets ou les applications qui ont été adoptés par la CITELE dans le Plan d'action de Quito et entérinés dans la Déclaration de l'UIT à Istanbul. Elle met en lumière le rôle des partenariats et, sur l'axe vertical, énumère les trois principaux éléments de toute stratégie nationale visant le développement d'une société de l'information. Elle ne doit pas servir de mécanisme de communication pour Tunis, mais elle doit simplement aider à la planification d'activités, comme des colloques et des ateliers.

(Inscrire le nom du secteur; Santé, p. ex.)	Gouvernements et organisations internationales	Société civile	Secteur privé
Infrastructure			
Utilisation / renforcement des capacités			
Contenu			

* Les organisations internationales ont été ajoutées au modèle, étant donné le rôle qu'elles pourraient jouer à Tunis et après Tunis.

S/dit/SMSI/Tunis_V13c